

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre 2024, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Étaient présents : MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, SALAH Christian, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, LECLERC Gérard, DEBS Elisabeth, GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, MOUCHEBOEUF Julien, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, PITON Alain, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, EDOUARD Loïc, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, BONIN Lionel, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Étaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, LHERMITE Karine par BOULIER Ludovic, LAVALETTE Christian par BOUTET Christophe, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MASERO Michel par RICHARD Jean-Claude, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, FEUILLET Alain par PAJOT Patrick, PÉRENNÈS Jacques par NAISSANT Jean-Philippe.

Procurations : THIBAUT Annick à CABRI Christophe, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, GUILLEMAIN Ghislaine à MOUCHEBOEUF Julien, VIAUD Thierry à SUIRE Claudine, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé.

Absents excusés : ARRIVE Roland, POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, MARRAUD Christine, THIBAUT Annick, MARTY Michel, BOOR Pascal, DEBORDE Bruno, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, GRUEL Marie-Françoise, GUILLEMAIN Ghislaine, LANGLAIS Jean-Charles, VIAUD Thierry, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BERTRAND Jean Christophe, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, CAPPELAERE Gérard, MOUNIER Pascal, PAILLE Jean Marc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, DUFOUR Christian, AMAT Pierre, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 130

Nombre de votants : 135

Nombre d'absents excusés : 28

Nombre d'absents ayant donné procuration : 5

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : VRD pour bâtiment à usage aéronautique sur l'aérodrome de Jonzac-Neulles – Principes de dévolution des études et travaux

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'au terme des études de faisabilité et de programmation, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge a décidé de porter la maîtrise d'ouvrage des VRD du bâtiment à usage aéronautique sur l'aérodrome de Jonzac-Neulles dont l'enveloppe budgétaire prévisionnelle s'élève à :

- 1 996 000 € HT pour la réalisation des VRD de raccordement, décomposés comme suit :
 - Travaux préalables, préparatoires, contrôles et essais : 115 000 € HT
 - Terrassements, matériaux d'apport, voiries, trottoirs et accotements, plateformes aéronautiques, stationnements : 1 065 000 € HT

- Réseau et bassin enterré, gestion eaux pluviales et assainissement : 501 000 € HT
- Génie-civil, réseaux et équipements divers, DECI, signalisation : 315 000 € HT

- 190 000 € HT de raccordement entre le poste haute tension et le futur emplacement du poste de transformation pour les besoins de fonctionnement du bâtiment.

Vu la décision 372/2024, visée en Préfecture le 26 juillet 2024, décidant de confier au Syndicat Départemental de la Voirie 17 (SDV 17) la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'extension de la zone d'activités aéronautiques de Jonzac-Neulles, pour un montant maximum d'honoraires de 8,5% du montant correspondant à la moyenne des offres reçues,

Vu la décision du Maître d'ouvrage de poursuivre l'étude « Dossier de consultation des entreprises » sur la base du dossier Projet remis le 22 octobre 2024 présentant un montant de travaux de 1 996 000 € HT,

Vu les dispositions de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de mise en œuvre des procédures de consultation pour la réalisation des travaux de VRD du bâtiment,

Face à l'ensemble de ces éléments, à l'unanimité l'assemblée délibérante décide de :

- Autoriser le Président à signer les conventions et avenants ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- Autoriser le lancement de la consultation des entreprises pour un montant prévisionnel de 1 996 000 € HT ;
- Autoriser le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés de fournitures et/ou travaux de l'opération, pour un montant maximum de 2 186 000 € HT (montant total des prestations énumérées).
- Autoriser le Président à prendre toute décision administrative, juridique et d'urbanisme concernant le projet.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le
Le Président
Claude BELOT

17 DEC. 2024

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex